



Le Comité du CFCTNL a estimé nécessaire de préciser les directives d'élevage qui doivent être obligatoirement suivies par tout éleveur occasionnel ou non.

Ces directives ne concernent pas les méthodes de sélection, mais visent à se rapprocher le plus possible du standard qui est la base de sélection tout en protégeant la santé des reproducteurs et de leurs descendants.

Elles tiennent compte des spécificités de nos races molossoïdes et définissent l'éthique de l'élevage à laquelle nous devrions tous adhérer par respect pour nos Terre Neuve et Landseer.

DIRECTIVES D'ELEVAGE

Le respect de ces directives est impératif pour pouvoir figurer sur la liste des éleveurs du CFCTNL.

Le non-respect de ces directives entraînera la suspension de l'adhésion au CFCTNL.

1 - L'éleveur s'engage à respecter la réglementation en vigueur (loi du 06/01/99), la réglementation FCI et SCC et à ne produire que des Terre Neuve et Landseer inscrits au L.O.F., donc issus de parents dûment confirmés avant la saillie.

2 - L'éleveur s'engage à ne vendre ni chiots ni adultes

- à des revendeurs,
- à des laboratoires,
- à ou dans des animaleries,
- dans des foires aux chiens.

3 - Tous les chiens vivant à l'élevage devront être entretenus, soignés, alimentés et traités avec respect.

4 - Les propriétaires de reproducteurs mâles ou femelles devront être présents au moins une fois par an à la Nationale d'Élevage ou au Championnat de France ou à une Régionale d'Élevage ou à une Spéciale de Race.

5 - Une femelle ne reproduira pas avant l'âge de 18 mois ni après l'âge de 8 ans.
Deux portées consécutives seront obligatoirement suivies d'un cycle de repos.

6 - Il est demandé aux éleveurs, qu'ils soient occasionnels ou non, et aux propriétaires d'étalons :

- de faire radiographier leurs reproducteurs en vue du dépistage de la dysplasie de la hanche. Un chien stade C ne pourra reproduire qu'avec un chien stade A ou B. Au-delà du stade C, la reproduction est interdite.

- de faire dépister leurs reproducteurs pour la cystinurie. Un chien porteur sain ou non testé ne pourra reproduire qu'avec un chien testé génétiquement indemne. Un chien malade ne reproduira pas. L'éleveur informera ses acquéreurs si les chiots sont susceptibles d'être porteurs sains.

7 – **On ne devra pas marier un TN marron avec un TN blanc et noir.**

- On ne devra pas marier des récessivités connues ou testées génétiquement entre elles sous peine de donner naissance à des chiots non reconnus par le standard et potentiellement porteurs de plusieurs couleurs.

- Le gris n'est pas à encourager en l'état actuel de notre standard qui ne le reconnaît pas. De même que toutes les couleurs non reconnues par le standard (marron et blanc, gris et blanc, beige...)

8 - L'éleveur, lors de la vente de ses chiots, informera l'acquéreur de l'existence du CFCTNL, et lui remettra une demande d'adhésion comportant sa signature de parrainage.

N.B. - Ces Directives d'Élevage sont révisables à tout instant sur décision du Comité.

Par ailleurs, le Comité du CFCTNL a jugé utile de définir quelques conseils d'élevage. Ces conseils ne sont pas des règles strictes mais des informations générales qui permettront de sensibiliser, informer, orienter et aider les éleveurs dans leur travail de sélection.

Ils doivent toutefois être respectés et appliqués par les signataires de la charte de l'élevage.

CONSEILS D'ELEVAGE

1 - L'éleveur ne doit pas laisser un chiot quitter l'élevage avant l'âge de 8 semaines révolues (loi du 06/01/99).

Toutefois le Club préconise le départ de l'élevage au plus tôt dans la 10^{ème} semaine.

2 - Il est fortement recommandé à tout éleveur, qu'il soit occasionnel ou non, ainsi qu'aux propriétaires d'étalons :

- de faire radiographier leurs reproducteurs en vue du dépistage de la dysplasie du coude. Un chien stade 3 ne pourra reproduire qu'avec un chien stade 0 ou SL.

- de faire effectuer sur leurs reproducteurs un contrôle cardiaque par échodoppler. Seul un chien atteint de sténose légère (stade 1) pourra reproduire avec un stade 0 à condition de faire dépister les sujets produits.

3 - Il est fortement recommandé de ne pas marier des TN blancs et noirs entre eux systématiquement à chaque génération. Il en va de même pour les TN marrons. La reproduction régulière avec un sujet de couleur noire étant fortement conseillée.

NB : Les propriétaires de reproducteurs sont informés qu'ils peuvent se référer au Règlement International d'Élevage de la FCI de 1979, dit « Convention de Berne » pour connaître les usages en ce qui concerne les saillies et les abandons de portées.

**La Commission Elevage reste à votre entière disposition
pour toute information complémentaire**

Validé en réunion de Comité le 30 janvier 2010